

CERTIFICAT DE GARANTIE DE PRODUITS BIOLOGIQUES



LARGE Fabien
Fare Mona Mona

Du Groupe local de Papara

N° de CERTIFICAT : PT 202307010
GARANTI BIO PASIFIKA



VALABLE :

DU	JOUR	MOIS	ANNEE	AU	JOUR	MOIS	ANNEE
	24	07	2024		23	07	2025

En vertu de l'ARRETE n°9356 CM du 18 décembre 2012, portant l'agrément du SPG BIO FETIA,
Ce certificat atteste que les produits de l'exploitation mentionnée ci-dessous sont conformes à la

NORME OCEANIENNE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

ARRETE n° 1203 CM du 12 août 2011

Art 1er – En application de la loi du pays n°2011-1 LP susvisée, est approuvée, comme norme de référence en agriculture biologique pour la Polynésie française, la norme océanienne d'agriculture biologique (NOAB) et ses procédures d'applications.

LA VALIDITE S'APPLIQUE EXCLUSIVEMENT SUR LES PRODUITS MENTIONNES CI-DESSOUS :

Transformation : Pain classique, pain de campagne, pain de campagne aux noix, pain de campagne aux figues, pain de campagne aux graines, pain intégral, pain d'épeautre, pain sans gluten, pain muesli, pain de seigle, pain burger, pain de mie classique, pain serviette.

La Présidente du SPG :
Françoise HENRY

SPG BIO FETIA N° TAHITI A08794 Tél : 87 35 49 35 BP 42884 PAPEETE
info@biofeta.pf

PIRAE, route de l'hippodrome avenue Tuterai Tane